

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
LE MERCREDI 17 AVRIL 2019, À 18H30**
**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-035**
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE  
L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-  
AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUÉ MODIFIÉ) DONT L'OBJET  
CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES  
(OMNIBUS).**

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA19 3004 0098, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2019, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-035, lequel porte le titre ci dessus mentionné.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (*L.R.Q., c. A-19.1*), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mercredi 17 avril 2019 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).**

L'objet de ce premier projet de règlement vise à apporter des solutions aux problèmes d'application du règlement de zonage recensés au cours des dernières années et d'ajuster des dispositions spécifiques aux nouveaux standards en matière de développement du territoire.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës, soit celles des arrondissements d'Anjou et de Montréal-Nord.



Ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration des visées et des zones contiguës sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Montréal, le 9 avril 2019.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)